CHAMBRE DES DÉPUTÉS

5º législature. - Session extraordinaire de 1389.

COMPTE RENDU IN EXTENSO. — 2º SÉANCE

Séance du jeudi 14 novembre.

SOMMAIRE

111-

rer,

rd.

is.

116-

ne.

rn-

me.

(Er-

mte

[all-

use.

Ain.

ve),

- La

atut

, Ar-

nien,

lion;

athe

Mi-

and,

le.

errel.

arne.

eine-

rarn.

nière,

uyot,

Excuse et demande de congé. Rapports d'élections, par MM. Viette, Dautresme, Guillemaut, de La Rochefoucauld duc de Doudeauville, Boudeau, Beauquier, Barodet, Lasbaysses, Bizarelli, Sarrien, Dubois (Corrèze), Taudière, du Breuil de Saint-Germain, Dellestable, Salis, Amédée Dufaure, Déprez, Gévelot, Poupin, Marius Martin, Arnous, Arnault, Leglise, Euzière, Saint-Romme, Balsan, Jacquemart, Galpin, Royer (Meuse), Papelier, Meilhodon, Ferroul, le marquis de Breteuil, Barbotin, Pontois, Laville, Castelin, le baron Eschassériaux, Godelle, Boullay, Ménard-Dorian, Legras, le comte Armand, de Montsaulnin, Boulanger-Bernet, Pajot, Chevandier (Drome), Emile Réaux, Laguerre, Loriot, Villeu, de Kergariou, Le Cour, de Gasté, Arthur Leroy, F. Rabier, Fauré, Bertrand, le vicomte de La Nouë, Abeille, Macherez, Malartre, Raynal, Moreau, Perrier (Antoine), Jumel, Gacon, le comte Christian d'Elva, Jullien, Ribot, Garnier (Yonne), C. Pelletan, Bouge, Cavalié, Ledieu, Lalou, Werquin, Laisant, Guillaumou, Vilar, Bizouard-Bert. François (Alfred), Casimir-Perier (Aube), l'amiral de Dompierre d'Hornoy, Pierre Blanc, Duclaud, le comte de Terves, Arthur Legrand, Hainsselin, Frédéric Gaussorgues, de Lorgeril, Sibille, Tassin, Signard, Maurice-Faure, Jolibois. Daynaud, du Saussay, Lasserre, Conrad de Witt, Calvinhac, Maréchal, Clerjounie, le comte Multedo, Ouvré, Robert Mitchell, Langlet, Thorel, César Duval, Brugnot, Maxime Lecomte, Briens, de Colombet, Rambourgt, Bargy, Sabouraud, le comte de Lanjuinais, Paulin-Méry, Lombard, Dron, Surchamp, le comte de Montalembert, Bouthier de Rochefort, de Baudry-d'Asson, Jules Jaluzot, Piichon, Trouillot, Talou, du Périer de Larsan, Léouzon-Leduc, Marty, Saint-Germain, Isoard, Dujardin-Beaumetz, Terrier, Leygues, Bonnefoy-Sibour, Descaure, Paulmier, Argeliès, Lorean, le comte de Colhert-Laplace, Thiron-Montauban, Laroche-Joubert, Bezanson, Dupuy-Dutemps, Burdeau, Albin Rozet, Léon Renard, Morillot, Rathier, de Possesse, Lorois (Emile), Cornudet, Camille Dreyfus, Pichon, de Belleval, Chollet, Leydet, le comte Lemercier, le marquis de Cornulier, Gusman Serph, Horteur, le baron Gérard, du Bodan, Haulon, Roy de Loulay, Joseph Reinach, Félix Faure, le comte Greffulhe, Bovier-Lapierre, Roques, de Laffitte de la Joannenque, Frogier de Ponlevoy, Martineau, Mougin, Villemonte, Victor Prost, Alfred Letellier, Dumenez-Cosmao, Francis Charmes, Bergerot, Dumay, Breton, Millerand, du Mesnildot, Armez, d'Aillières, Hémon, le baron Piérard, Farjon, Jouffroy, Morin-Latour, Lagrange, Gueguen, Bourgeois (Jura), Clausel de Coussergues, Clauzel, Blachère, Lachize, Riotteau, Delcassé, de Champvallier, Isambert (Gustave), Levêque, Hurard, Pierre Legrand, Lacroix, Laurençon, Albert Ferry, Coutisson, Gillot, Gauthier de Clagny, le comte de Mun, Bourgeois (Vendée), Loustalot, Freppel, le marquis de la Ferronnays, le comte de Pontbriand, Franconie, Albert Pesson, de Lamarzelle, de Villebois-Mareuil, Mesureur, Cabart d'Anneville, Bérard, Gervais (Jules), Cazau-Vieilh, Cibiel, Vernière, de la Bassetière, de Saint-Martin, Desjardins (Ernest), Deniau, Magnien, Ed. Lockroy, Bourlon de Rouvre, Viger, le baron de Ladoucette, de La Batut, Obissier Saint-Martin.

> PRÉSIDENCE DE M. CHARLES FLOQUET PRESIDENT PROVISOIRE

La séance est ouverte à deux heures.

M. Goussot, l'un des secrétaires d'age, donne lecture du procès-verbal de la seance d'avant-hier mardi.

CHAMBRE. - IN EXTENSO.

M. le président. Il n'y a pas d'observation sur le procès-verbal?...

CHAMBRE - SÉANCE DU 14 NOVEMBRE

Le procès-verbal est adopté.

EXCUSE. - DEMANDE DE CONGÉ

M. le président. M. Turrel s'excuse de ne pouvoir assister à la séance de ce jour et demande un congé.

La demande est renvoyée à la commission des congés.

VÉRIFICATION DES POUVOIRS

M. le président. L'ordre du jour appelle la vérification des pouvoirs des membres de la Chambre.

Si vous le voulez bien, messieurs, nous allons procéder à cette vérification, qui portera d'abord sur les élections non contestées, en suivant l'ordre des bureaux. (Assentiment.)

l'appellerai les départements dans l'ordre

alphabétique.

1er bureau. — Département de l'Ain.

M. Viette. Je demande la parole. M. le président. La parole est à M. Viette.

M. Viette, rapporteur du 1er bureau. -Département de l'Ain, arrondissement de

Les élections du 22 septembre ont donné les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 23,682, dont le quart est de 5,921.

Nombre des votants, 18,721.

Suffrages exprimés, 18,686, dont la majorité absolue est de 9,344.

Ont obtenu:

Cottin..... 4.780 —

M. Giguet a été proclamé député comme avant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Giguet, ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 1er bureau vous propose, en consé-

quence, de valider son élection.

M. le président. Je mets aux voix les conclusions du 1er bureau.

(Les conclusions du 1er bureau sont mises aux voix et adoptées.) M. le président. M. Giguet est admis.

M. Viette, rapporteur. — Département de l'Ain, arrondissement de Bourg, 2º circonscription.

Les élections du 22 septembre ont donné les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 17,566, dont le quart est de 4,392.

Nombre des votants, 14,980.

Suffrages exprimés, 14,922; dont la majorité absolue est de 7,462.

Ont obtenu:

MM. Herbet..... de Balorre..... 6.933 —

M. Herbet a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Une seule protestation a été produite; elle n'articule que des faits vagues et ne contient aucune preuve; votre bureau ne s'y est pas arrêté.

M. Herbet satisfaisant aux conditions donné les résultats suivants :

d'age et de nationalité exigées par la loi, nous vous proposons de valider son élection.

(Les conclusions du bureau sont mises aux voix et adoptées. - M. Herbet est admis.)

M. Dautresme, rapporteur. — Département de l'Ain, arrondissement de Bourg, 1re circonscription.

Les élections du 22 septembre ont donné

les résultats suivants:

Electeurs inscrits: 17,885, dont le quart est de 4,472.

Nombre des votants, 13,816.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 126. Suffrages exprimés, 13,690, dont la majorité absolue est de 6,845.

Ont obtenu:

MM. Pochon..... 9.055 voix. Grant de Vaux..... 4.516 -

M. Pochon a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Pochon ayant déjà fait partie des Assemblées législatives satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 1er bureau vous propose en consé-

quence de valider son élection. (Les conclusions du 1er bureau sont

adoptées. — M. Pochon est admis.)

M. Guillemaut, rapporteur. — Département de l'Ain, arrondissement de Gex.

Les élections du 22 septembre 1889 ont donné les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 6,570, dont le quart est de 1,642.

Nombre des votants, 5,250.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 8. Suffrages exprimés, 5,242, dont la majo-

rité absolue est de 2,622.

Ont obtenu:

MM. Bizot..... 2,401 voix. André (Alfred)..... 1,618 — Vuaillet 1.222 — Marchand..... 4

Aucun candidat n'ayant réuni les conditions exigées pour être élu au 1er tour, il a été procédé à un 2° tour de scrutin, le dimanche 6 octobre.

Les élections du 6 octobre 1889 ont donné les résultats suivants :

Electeurs inscrits, 6,567, dont le quart est de 1,641.

Nombre des votants, 5,425. Bulletins blancs ou nuls, 36.

Suffrages exprimés, 5,389, dont la majorité absolue est de 2,695.

Ont obtenu:

MM. Bizot (Jean-Jacques-Eugène)..... 3,263 voix. André (Alfred)..... 2,124 —

M. Bizot (Jean-Jacques-Eugène) ayant obtenu 1,139 voix de majorité sur son concurrent, a été proclamé député.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Bizot, ancien magistrat, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 1er bureau vous propose, en conséquence, de valider son élection.

(Les conclusions du 1er bureau sont adoptées. - M. Bizot est admis.)

M. de La Rochefoucauld, duc de Doudeauville, rapporteur. - Département de l'Ain, arrondissement de Nantua.

Les élections du 22 septembre 1889 ont